



CONTRAT D'INSCRIPTION AU SERVICE monHDL

monHDL est un service proposé aux patients des Hôpitaux du Léman pour faciliter leurs formalités administratives et pour mieux appréhender leur suivi.

Article 1 : objet du présent contrat

Le présent contrat a pour but de définir les modalités d'utilisation par le patient du site web sécurisé monHDL (<https://monhdl.sante-ra.fr>) ci-après nommé « monHDL »

Article 2: inscription

L'inscription à monHDL s'effectue par le patient, ou son représentant légal dument habilité, en complétant la demande d'inscription via le formulaire de saisie en ligne exclusivement.

Article 3 : désinscription

La désinscription au service par le patient ou son représentant légal est possible à tout moment, dans la page « Mon compte » de monHDL.

La validation par le patient de sa désinscription efface toutes les données personnelles et documents renseignés dans le compte.

Article 4 : finalité du service

monHDL permet au patient, à son représentant légal ou à sa personne de confiance autorisée, sous sa responsabilité expresse, ci-après nommé « l'utilisateur », de gérer son compte sur la plateforme « monHDL », et notamment :

- D'effectuer des démarches administratives en ligne : demande ou annulation de rendez-vous, paiement de factures.
- De disposer d'un espace de **suivi privé**, visible uniquement par l'utilisateur habilité, dans lequel il peut mémoriser des informations utiles: contacts médicaux, événements, poids, taille (ou autres paramètres « d'auto -suivi »), résultats d'exams de biologie, allergies, traitements, documents médicaux scannés.
- **De visualiser**, dans l'espace de suivi privé, des courriers **ou** documentations transmis par l'hôpital : comptes rendus, lettres de sorties, guides pratiques...

Avertissement : l'espace de suivi monHDL ne constitue pas le dossier patient tel que défini à l'article R.1112-1 du Code de la santé publique. C'est un outil de recueil d'informations pour l'amélioration de la prise en charge.

L'espace de suivi monHDL n'est pas non plus un outil de télé -diagnostic et ne se substitue en aucun cas à la relation privilégiée médecin -patient soignant -soigné. Tout échange via monHDL entre un médecin et l'utilisateur ne peut être utilisé dans un contexte d'urgence. En cas d'urgence, appelez le 15.

Article 5 : gratuité du service

L'utilisation du service monHDL est gratuite

Article 6: accès aux informations de monHDL par les professionnels de santé qui participent à la prise en charge du patient

Seul l'utilisateur peut choisir de partager des données de son espace de suivi privé avec toute ou partie de l'équipe de soins de l'hôpital qui le prend en charge. Ainsi, la fonction « courrier » permet d'envoyer ponctuellement certains documents (résultat, compte-rendu) ou de poser une question à un professionnel de l'hôpital qui participe à sa prise en charge et l'abonnement à des « télé -suivis » permet de partager une ou plusieurs pages spécifiques de l'espace de suivi privé avec un service de l'hôpital qui le suit. Ces partages sont révocables à tout moment par l'utilisateur. Les accès aux informations du patient sont sécurisés et tracés dans le journal de monHDL auquel l'utilisateur peut avoir accès à tout moment à travers monHDL.

Article 7 : utilisation des informations de monHDL par l'hôpital

L'hôpital peut utiliser les informations de monHDL pour effectuer des statistiques sur données anonymisées à des fins d'évaluation et d'amélioration de monHDL.

Les données de monHDL sont couvertes par le secret médical. Les équipes techniques de monHDL n'y ont pas accès en dehors des informations administratives utiles à l'inscription. Les équipes des établissements de santé n'ont pas accès aux mots de passes qui sont cryptés. L'hôpital s'interdit de vendre, louer, ou céder les informations contenues dans monHDL.



CONTRAT D'INSCRIPTION AU SERVICE monHDL

Article 8 : sécurité et confidentialité des données

monHDL est totalement conforme aux recommandations de la CNIL pour les applications de santé en réseaux, notamment en matière de sécurisation des accès et de gestion des mots de passe. monHDL respecte le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnelles.

Tous les échanges de données avec le serveur monHDL sont cryptés. Les données contenues dans monHDL sont des données médicales et à ce titre l'hôpital recommande aux usagers de monHDL la plus grande vigilance concernant la définition et la conservation de leurs codes d'accès au service créés lors de l'inscription. Les données de monHDL sont anonymisées par cryptage des noms et e-mails en base de données.

Article 9 : hébergement et restitution des données monHDL

Les données de monHDL sont hébergées sur une plateforme agréée pour l'hébergement des données de santé. L'hébergeur garantit la confidentialité, la disponibilité et la sauvegarde des données de monHDL conformément à la législation relative à l'hébergement de données de santé. L'utilisateur peut à tout moment demander la restitution de ses données stockées dans monHDL par la messagerie accessible via le lien

[« contactez-nous »](#)

Article 10 : droit d'accès aux informations

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, l'utilisateur monHDL possède un droit d'accès, de rectification et d'opposition concernant les informations enregistrées sur lui dans monHDL. Ce droit s'exerce auprès du responsable du traitement monHDL, par la messagerie accessible via le lien

[« Contactez-nous »](#)

Article 11 : engagements des usagers

Les usagers de monHDL s'engagent à utiliser les fonctions de monHDL conformément à l'usage prévu pour ces fonctions.

Toute utilisation illicite de ce service ou pouvant nuire au bon fonctionnement de monHDL ou à ses utilisateurs sera sanctionnée par la suppression du compte d'accès de l'utilisateur concerné.

Article 12 : durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.